

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

avenue de la Fontanisse 30660 GALLARGUES-Ie-MONTUEUX Tél.: 04 66 35 55 55 Fax: 04 66 35 42 19 E-mail: contact@ccrvv.com www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

Le Président de la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale:

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2007 fixant le ratio d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 9 juin 2021,

ARRETE

ARTICLE ler: Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'attaché principal est fixé

NOM Prénom	Grade –Echelon-Ancienneté actuels	Promouvable à partir de	
BRUGUIER Renaud	Attaché I lème échelon	l ^{er} juillet 2025	
	l ^{er} janvier 2022		

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade

	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables	13	24	37
(Ensemble des agents)			
Agents susceptibles d'être promus	3	8	11

ARTICLE 2: Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53 susvisée.

ARTICLE 3 : Le tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité

Fait à Gallargues le Montueux, le 24 décembre 2024

Le Président,

Philippe GRAS

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr























TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

avenue de la Fontanisse 30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX Tél.: 04 66 35 55 55 Fax: 04 66 35 42 19 contact@ccrvv.com E-mail www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

Le Président de la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023 fixant le ratio d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 9 juin 2021,

ARRETE

ARTICLE les: Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle est fixé comme suit :

NOM Prénom	Grade –Echelon-Ancienneté actuels	Promouvable à partir de	
	Educateur de jeunes enfants		
DEMARQUE Fanny	8 ^{ème} échelon	ler janvier 2025	
	5 octobre 2023		

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade

	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	13	24	37
Agents susceptibles d'être promus	3	8	П

ARTICLE 2: Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions du code de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité

Fait à Gallargues le Montueux, le 24 décembre 2024

Le Président,

Philippe GRAS

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

















ISTRE



